

28 novembre 2017

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour la réalisation de tous les équipements socioculturels prévus dans la rénovation de l'école de Pâquis-Centre».**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2017. La commission s'est réunie le 18 septembre 2017, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik, que la rapporteuse remercie vivement.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 18 septembre 2017**

*Audition de M. Pierre Fuchs (Bien vivre aux Pâquis), de M. Quiquerez Vassia (ludothèque Pâquis-Sécheron), de M. Gilles Forster (Association des parents d'élève des Pâquis – APEP) et de M<sup>me</sup> Léonor Perréard (Maison de quartier des Pâquis)*

Bien Vivre aux Pâquis regroupe 16 associations actives du quartier, dont 13 ont soutenu la présente pétition afin de demander que les équipements socioculturels, prévus dans le projet initial de rénovation de l'école, soient réalisés.

La Maison de quartier des Pâquis soutient cette pétition pour lutter contre la problématique posée par les salissures dues aux personnes qui viennent uriner dans la cour. Les préaux couverts constitueraient une solution à ce problème.

Elle la soutient aussi pour avoir l'aménagement d'une cuisine, car elle rappelle que dans le quartier des Pâquis, le manque de locaux permettant d'organiser des fêtes et de recevoir des événements est criant. Cet aménagement proposerait des possibilités d'animations importantes.

Finalement, cette pétition est soutenue pour voir la création de locaux d'animation socioculturelle. Avec ce projet, la ludothèque serait agrandie et un local pourrait être mis à disposition des habitants du quartier.

Toutes les associations qui constituent Bien vivre aux Pâquis luttent contre la précarité et l'isolement. Il est donc important, pour mener leurs objectifs à bien, qu'elles puissent disposer de locaux et d'installations adéquats.

La ludothèque soutient également les projets de rénovation et d'extension des locaux de l'école de Pâquis-Centre et rejoint les propos qui ont été tenus jusqu'ici.

La ludothèque est très sollicitée et la limite légale de 100 personnes par jour est régulièrement atteinte. Son représentant juge donc que des travaux de rénovation de fond seront nécessaires pour assurer sa salubrité, mais également sa bonne isolation thermique et phonique.

L'Association des parents d'élèves des Pâquis (APEP) soutient les projets de rénovation. Des locaux adéquats permettraient d'organiser des événements, des réunions, etc., pour les habitants du quartier.

Selon l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP), ce quartier est l'un des plus denses et il le sera encore plus ces prochaines années. Cette densification devrait donc être pensée en parallèle de l'amélioration des infrastructures socio-culturelles dans le quartier.

Il est finalement rappelé que cette pétition a eu un gros succès dans le quartier. Elle a recueilli 2200 signatures en moins d'un mois et ce sujet est important pour les habitants du quartier.

### *Questions et réponses*

Aux questions posées sur l'historique de l'école de Pâquis-Centre et du quartier, il est apporté les réponses suivantes.

L'école a été créée en 1979. Certaines des infrastructures socioculturelles de l'époque ont été fermées dans l'école. L'hôtel de Genève, qui était un réel lieu de rencontre pour le quartier, a disparu.

A la question de savoir quelle est l'option soutenue par les pétitionnaires dans le crédit supplémentaire proposé par la proposition PR-1239 et si les pétitionnaires ont été auditionnés par la commission des travaux et des constructions, il est répondu que c'est l'option N° 3, car elle contient les locaux et l'ouverture de la maison de quartier sur la rue piétonne, et que les pétitionnaires ont bel et bien été auditionnés.

Un commissaire estime inacceptable que des gens urinent dans les préaux d'une école primaire et rappelle que son groupe avait fait une motion urgente, qui avait été acceptée, afin de traiter de ce sujet au plus vite.

Il souhaiterait savoir si les pétitionnaires ont été instrumentalisés par M. Pagani et aimerait savoir si ce dernier n'aurait pas tenté de leur faire passer un message. Il a en effet l'impression de lire une attaque de ce dernier envers les conseillers municipaux dans le texte de la pétition, car il constate qu'il y a

une grosse différence entre ce qui a été dit et ce qui est écrit. Il voit aussi, dans la défense de la présente pétition, des propos très proches des arguments avancés par les motionnaires qui portaient la pétition P-367 et qui vise au maintien de la Source bleue au sein de l'école des Pâquis. Les pétitionnaires ont-ils donc rencontré M. Paganì avant la rédaction de cette pétition et, si oui, ont-ils été influencés par cette rencontre?

Les pétitionnaires l'ont bel et bien rencontré, mais à d'autres occasions. Cette pétition émane donc d'une démarche indépendante et a été mise au point très rapidement après le vote de la proposition PR-1239, sachant que la coupe de 10% serait prise sur l'équipement socioculturel. Ce sont aussi les mêmes associations qui ont rédigé la pétition P-367.

Le même commissaire lit les deuxième et quatrième paragraphes de la pétition et considère que les propos sont très ciblés et précis. Il souhaite aussi savoir comment les pétitionnaires ont su quels locaux seraient touchés.

Les pétitionnaires ont appris ces points par la voix de la commission des travaux et des constructions, en juin dernier.

Le même commissaire aimerait savoir qui ont été les interlocuteurs des séances des ateliers du contrat de quartier et s'ils disposent d'un procès-verbal qui dresse les demandes qui ont été faites.

Les interlocuteurs ont été M<sup>me</sup> Alder et M. Barazzone. Dans le contrat de quartier commencé en 2014, des demandes des habitants pour avoir des locaux pour les associations ont été formulées. Elles ont été reprises par la feuille de route émise par la Ville de Genève à ce sujet et les pétitionnaires disposent d'un procès-verbal.

Une copie du contrat sera mise à disposition de la commission.

Un commissaire aimerait savoir si les locaux socioculturels pourraient être installés, plus tard, ce à quoi il est répondu que les travaux vont durer trois ans et qu'il semblerait donc judicieux de réaliser les travaux liés à ces locaux dans le même temps.

### *Discussion et votes*

Un commissaire d'Ensemble à gauche est scandalisé par l'attitude du commissaire qui a posé de nombreuses questions aux pétitionnaires et encourage ce dernier à mieux travailler ses dossiers avant d'intervenir et de faire des procès d'intention de la sorte.

La présidente rappelle à ce propos que lorsque les auditionnés sont présents, il n'y a pas de débat.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois concerné répond que lors des travaux sur la pétition P-367 traitée par la commission des pétitions, il avait proposé d'auditionner M. Pagani. Il rappelle en effet que les pétitionnaires avaient dit ne pas savoir quel sort leur était réservé et lui avait alors senti que M. Pagani avait tâché d'instrumentaliser ces personnes. La commission s'est opposée à cette audition et le commissaire estime aujourd'hui que le travail n'a pas été fait à 100%. Il propose donc une nouvelle fois l'audition de M. Pagani et celle de M<sup>me</sup> Alder afin qu'ils expliquent pourquoi les revendications de ces citoyens n'ont pas été prises en compte.

Le Parti libéral-radical ne souhaite pas d'auditions et souhaite voter cet objet.

Le Parti socialiste estime que les responsables de cette pétition sont les associations elles-mêmes et souhaite aussi voter cet objet.

Par 10 non (2 EàG, 3 S, 2 DC, 3 LR) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG), l'audition de M. Pagani est refusée.

Le Parti libéral-radical restera logique avec la décision déjà prise concernant les travaux de l'école de Pâquis-Centre. Le groupe se désole de voir que les propositions qui reviennent proposent de raboter sur les aspects pédagogiques et socioculturels et que, concernant les travaux en eux-mêmes, il n'y a rien d'amélioré. Le Parti libéral-radical a l'impression de ne pas être écouté et ne soutiendra pas cette pétition, car il semble que cette demande provienne entre autres du fait que les pétitionnaires n'ont pas d'autres solutions que d'agir de cette manière.

Le Parti libéral-radical souhaite classer cette pétition.

Le Parti socialiste souhaite maintenir le crédit dans son aspect initial, dans la même logique que ce qui avait été décidé en plénière, et souhaiterait faire deux remarques. Il constate que les infrastructures socioculturelles n'ont pas suivi la densification ainsi que la population du quartier. De plus, il estime que si des travaux doivent être faits, autant tout faire d'un coup afin de ne pas empiler les travaux les uns sur les autres. Au vu du nombre d'associations qui défendent cette pétition, il estime que la demande provient des habitants eux-mêmes et il doute que ces derniers aient été instrumentalisés par un magistrat.

Le Parti socialiste souhaite tenir sa position initiale.

Le Mouvement citoyens genevois souhaite classer cette pétition, en suivant la décision prise par le Conseil municipal lors de la dernière séance. Le Mouvement citoyens genevois estime que 30 millions est une somme considérable, est d'avis qu'avec peu on peut faire beaucoup et estime que les débats autour des 3 millions sont «quelque peu justes». Il explique que c'était l'attitude qui avait été condamnée par le Mouvement citoyens genevois concernant cette demande de réduction de 10%. Il estime qu'avec l'enveloppe de 30 millions, il est possible de réaliser

les travaux nécessaires à l'école de Pâquis-Centre. Il rappelle que le Mouvement citoyens genevois avait déjà alerté sur la situation dans cette école et informe qu'un membre du Mouvement citoyens genevois a une fille scolarisée dans cette école, soulignant ainsi que le Mouvement citoyens genevois connaît bien la problématique dans cette école. Il rappelle que des demandes de travaux ont été faites par le Mouvement citoyens genevois, bien avant que des morceaux de plafond ne s'effondrent, et qu'ils n'ont pas été suivis à ce moment-là. Il estime que les travaux sont nécessaires, mais s'étonnera tout de même du nombre d'associations qui œuvrent dans cette école. Il souligne qu'en dépit de l'utilité de leur travail dans un quartier comme celui des Pâquis, il n'existe aucun autre établissement scolaire en Ville de Genève qui regroupe autant d'associations qu'il n'y en a dans cette école primaire. Il estime important de ne pas mélanger la politique et l'éducation. L'intégration est l'affaire des individus et est aussi une prérogative qui incombe à l'Etat; cette tâche ne devrait pas être confiée à des personnes privées subventionnées par de l'argent public.

Le Mouvement citoyens genevois classera cette pétition.

Le groupe Ensemble à gauche soutient cette pétition, car il constate les besoins de ces associations et la nécessité de ces locaux pour leurs activités et la vie du quartier des Pâquis.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite le classement de la pétition.

L'Union démocratique du centre souhaite aussi le classement de la pétition.

La présidente, après avoir ajouté que les activités para- et périscolaires faisaient partie de l'éducation, soumet le renvoi de la pétition P-371 au Conseil administratif.

Par 8 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (2 EàG, 3 S), le renvoi de la pétition P-371 au Conseil administratif est rejeté.

M. Holenweg annonce un rapport de minorité.

16 octobre 2017

## **B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.**

La pétition P-371 demande de reconsidérer la réduction de la capacité de réaliser les équipements prévus à la faveur de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre. Cette demande correspond à celle de la proposition PR-1239 d'ouvrir des crédits complémentaires pour relancer la réalisation des équipements sacrifiés par la coupée opérée dans le crédit général par la majorité du Conseil municipal. Cette coupe touche en effet des équipements indispensables à la mise à niveau de l'équipement socioculturel public du quartier: la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la maison de quartier et son ouverture sur la zone piétonne.

Il convient sans doute, pour commencer, de dissiper un fantasme: à ceux qui, pour dévaluer cette pétition, croient ou feignent de croire pouvoir y déceler la main du conseiller administratif dans la culotte des associations, et à ceux qui seraient tentés d'adhérer à cette version locale de la théorie du complot, on rappellera que la pétition a été lancée par pas moins de 13 associations du quartier des Pâquis: associations d'habitants et de parents d'élèves, maison de quartier, ludothèque, «Eglise ouverte», etc., et qu'elle a été signée par 2174 personnes (ce qui équivaut à presque 20% de la population du quartier) en moins d'un mois. Sans vouloir le moins du monde minimiser les talents et l'énergie militante du conseiller administratif, il nous semble cependant assez douteux qu'il puisse instrumentaliser tout le tissu associatif d'un quartier entier. Surtout de ce quartier-ci.

On rappellera ensuite que l'équipement socioculturel et scolaire du quartier des Pâquis date pour l'essentiel de plusieurs dizaines d'années (l'école de Pâquis-Centre date ainsi de 1979), que plusieurs de ses éléments ont disparu (comme l'Hôtel de Genève) sans avoir été remplacés par des lieux d'usages équivalents, ou ne sont plus disponibles (comme la salle La Barque). Cet équipement n'a donc suivi ni l'augmentation de la population du quartier ni sa densification (qui se poursuit), et ne répond plus aux demandes de locaux pour les enfants, les jeunes et les adultes, et pour recevoir des événements de quartier. Ainsi, la ludothèque, co-auteur de la pétition, arrive souvent à sa limite d'accueil (100 utilisateurs par jour), avec 14 500 utilisateurs en un an (2016). Enfin, l'équipement du quartier et l'aménagement de ses espaces publics ne répondent même plus au droit de la population à la salubrité: le préau de l'école des Pâquis devient ainsi, grâce (ou plutôt à cause) de ses recoins cachés, un véritable urinoir public (situation à laquelle la couverture du préau remédierait bien mieux que sa fermeture).

Cette situation de sous-équipement s'aggraverait encore, compte tenu des constructions de logements en cours dans le quartier, si l'infrastructure socio-culturelle ne pouvait suivre. Car on se trouve déjà dans une situation objective de sous-équipement du quartier, et de difficultés croissantes pour y maintenir la

cohésion sociale et y développer rencontres et activités d'intégration, situation à laquelle la proposition initiale du Conseil administratif, dans sa version 3, pouvait remédier, mais à laquelle la décision du Conseil municipal, après la coupe opérée par son plénum, ne permet plus que de remédier partiellement.

Dans ces conditions, rétablir le crédit initial, comme le demande la pétition, par l'octroi d'un crédit complémentaire, déjà déposé et étudié par la commission des travaux et des constructions, peut à la fois répondre aux besoins avérés du quartier et éviter au Conseil administratif d'avoir à revenir, à court terme, devant le Conseil municipal avec une nouvelle proposition de crédit d'étude. Les travaux couverts par le crédit voté (après avoir été raboté) sont prévus pour durer trois ans. Les aménagements que la pétition demande de réintégrer pourraient être réalisés dans le temps des travaux déjà prévus, pour autant que le Conseil municipal accepte, ce que la minorité de la commission lui propose, de renvoyer la pétition au Conseil administratif, et, lorsque le moment sera venu, de soutenir la proposition de crédit additionnel.

La minorité de la commission demande ainsi le rétablissement du crédit initial (dans son option 3, la plus complète) et du financement intégral des équipements qu'il contenait, avant les coupes opérées par la majorité du Conseil municipal. Cette position était déjà celle adoptée par les groupes de l'Alternative lors du vote en plénum, ils s'y tiennent donc comme d'ailleurs les groupes de l'Entente et de ses supplétifs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois s'en tiennent à la position qu'ils ont, hélas pour les Pâquis, fait prévaloir en plénière, mais qu'ils peuvent, comme la minorité de la commission les y invite, corriger, d'une part en renvoyant la pétition au Conseil administratif, et d'autre part en soutenant la proposition de crédit additionnel lorsqu'elle lui sera soumise.

*Annexe: pétition P-371*

P-371

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créatellers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance, Fenêtre sur cour, Les Pâquis sont à la rue, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Barakopakis, Collectif Les Pouces verts

**BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)**  
pa. Maison de quartier des Pâquis  
Rue de Berne 50  
1201 Genève  
022 909 88 92/3

Genève, le 23 juin 2017

REÇU le  
23 JUIN 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève  
Monsieur le Président  
Jean-Charles Lathion  
17, rue Pierre-Fatio  
1204 Genève

**Concerne : Pétition « Pour la réalisation de tous les équipements sociaux-culturels prévus dans la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre »**

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous adressons à l'attention du Conseil municipal une pétition signée par 2174 personnes demandant de reconsidérer la réalisation d'équipements qui sont supprimés du fait de la coupe de 10% du crédit d'origine des travaux de rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre.

Très satisfaits que les travaux de rénovation débutent prochainement, nous avons cependant été consternés d'apprendre que la réduction du crédit touche des locaux sociaux-culturels situés dans l'école, en particulier la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la Maison de quartier, et l'ouverture de la Maison de quartier sur la zone piétonne et qui notamment avaient été expressément demandés lors des ateliers du Contrat de quartier.

Nos associations relèvent qu'en 40 ans les besoins du quartier ont évolué de sorte que l'aménagement de ce complexe dans son ensemble est essentiel afin de répondre à la forte augmentation de fréquentation. En effet, ces équipements sont indispensables dans ce quartier populaire qui se densifie en permanence et qui est confronté à une demande de locaux pour les enfants, les jeunes, et les adultes, des lieux de rencontre et d'intégration indispensables pour améliorer le lien et la cohésion sociale et maintenir un climat social favorisant le bien-être des habitants dans le quartier.

Ayant appris, dans l'intervalle, qu'une proposition PR 1239 d'ouverture de crédits complémentaires, pour relancer notamment la réalisation de ces équipements sacrifiés par la coupe du crédit général, est étudiée par la Commission des travaux de votre Conseil, nos 13 associations ne peuvent que demander instamment au Conseil municipal d'accepter la demande du crédit afférent à ces équipements.

En vous souhaitant bonne réception de cette pétition, nous sommes gré au Conseil municipal de bien vouloir examiner positivement notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Bien Vivre aux Pâquis

Pierre Fuchs

Léonor Perréard



Annexe mentionnée

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

P-371

## PETITION .

### Pour la réalisation de tous les équipements sociaux-culturels prévus dans la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre

Nos associations saluent la décision du Conseil municipal de procéder à la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre et se réjouissent de voir les travaux se réaliser. Elles relèvent qu'en 40 ans les besoins du quartier ont évolué de sorte que l'aménagement de ce complexe dans son ensemble est essentiel.

Cependant la coupe de 10% du crédit les inquiète car elle risque d'affecter les équipements prévus dans le crédit d'origine et qui touchent des locaux sociaux-culturels situés dans l'école, en particulier la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la Maison de quartier, comprenant sa salle de la Traverse, et ceux de la Ludothèque, dont l'agrandissement est nécessaire pour répondre à la forte augmentation de fréquentation.

Les signataires :

- considèrent que, dans un quartier populaire et de forte densité de population comme les Pâquis, ces équipements sont pour les habitant(e)s, plus particulièrement les enfants et les jeunes, des lieux de rencontre et d'intégration indispensables pour améliorer le lien, la cohésion sociale et maintenir un climat social favorisant la sécurité des habitants au sein du quartier ;
- demandent que ces équipements soient réalisés dans le cadre de la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre ;
- demandent que le Conseil municipal, au besoin, accepte les crédits nécessaires à ces équipements.

La pétition peut être signée par toutes personnes sans distinction d'âge et de nationalité

noms	prénoms	adresses	signature
------	---------	----------	-----------


Genève, le 16 mai 2017

Collectif d'associations Bien Vivre aux Pâquis

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fenêtre sur cour, Fondation de l'Entre-connaissance, Les Pâquis sont à la rue, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Collectif Les Pouces verts, Barakopâquis

A renvoyer jusqu'au 20 juin 2017 à : Maison de Quartier, 50 rue de Berne, 1201 Genève  
Case postale 1261, 1211 Genève 1